

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2024

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 29 mars 2024, sous la présidence de son Maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie CONSTANS MARTIN, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 13), Marie-Agnès ROSSIGNOL.
Mrs Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mme Isabelle GUERY a donné procuration à Mme Sylvie CONSTANS MARTIN.
Mr Marc LOISON a donné procuration à Mr Laurent BERNARD.
Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.
Mr Alain MAYODON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Sylvie CONSTANS MARTIN.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2024 4 23

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	2
Votants	11

OBJET : BUDGET ANNEXE ÉNERGIES RENOUVELABLES – APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024.

Vu la loi N° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu la loi N° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 2311-1, L 2311-1-1, L 2311-1-2 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3, L 2312-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal le budget primitif 2024 équilibré de la manière suivante :



Section fonctionnement	
Dépenses	20 951 €
Recettes	20 951 €
Section investissement	
Dépenses	270 876 €
Recettes	270 876 €

Le montant global du budget est de 291 827 €.

Contexte général

Le budget annexe des énergies renouvelables est un budget très récent. Il a été créé en 2020 et durant la première année de fonctionnement les mouvements budgétaires ont été peu importants.

Il traduit la volonté du conseil municipal de participer à l'effort de production d'énergies renouvelables. La commune est inscrite dans une démarche vertueuse afin de tendre à être une commune à énergie positive.

Le budget de l'année 2024 se présente comme suit :

La section de fonctionnement

Les recettes sur cette section sont en augmentation et comprennent les recettes liées à la revente d'électricité sur le toit de la TC16.

Toutefois ces recettes ne permettront pas de couvrir l'amortissement des dépenses et la charge de l'emprunt, l'absence de subventions sur ce type de projet et l'impossibilité réglementaire de maîtriser les tarifs ne permettraient pas au budget d'être équilibré.

Une subvention d'équilibre depuis le budget principal sera nécessaire : elle est due à la contrainte actuelle de gérer ces dépenses dans le cadre d'un budget M4.

La section d'investissement

Les dépenses d'investissement prévisionnelles de l'année 2024 concernent le projet d'ombrières : ce projet doit être remanié suite à l'infructuosité du marché passé en 2022. Peu d'entreprises avaient répondu et leur offre était à un prix très élevé.

La commission énergie de la commune travaille pour repenser ce projet et ainsi trouver des solutions techniques afin d'éviter d'avoir à effectuer des travaux de fondation. Si un équilibre économique est alors possible, les travaux pourraient avoir lieu.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver le Budget Primitif 2024 du budget annexe des énergies renouvelables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le Budget Primitif du budget annexe des énergies renouvelables pour l'exercice 2024 tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du présent budget.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État au titre de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures



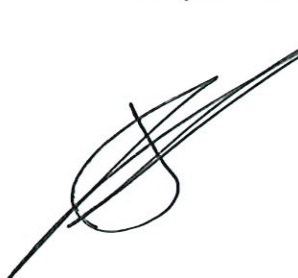
Ax-les-Thermes, le 15 avril 2024

Le Maire

Dominique FOURCADE

La secrétaire de séance

Sylvie CONSTANS MARTIN



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le 22/04/2024



ID : 009-210900320-20240405-2024_4_23-DE

